

Archives au Canada

Charte de projet du Groupe de travail (v.2)

Réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

Erica Hernandez-Read, présidente du Groupe de travail

4/5/17

Table des matières

1.	APERÇU DU PROJET	2
1.1	DÉCLARATION D'INTENTION	2
1.2	FACTEURS CLÉS	2
1.3	BUTS ET OBJECTIFS DU PROJET	3
1.4	PRINCIPES DIRECTEURS.....	5
2.	PORTÉE DU PROJET.....	6
2.1	ACTIVITÉS COMPRISSES DANS LA PORTÉE	6
2.2	ACTIVITÉS EXCLUES DE LA PORTÉE	7
3.	CALENDRIER ET RESSOURCES DU PROJET	8
3.1	ACTIVITÉS CLÉS ET RESSOURCES PRÉVUES	8
3.2	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS ET DE FINANCEMENT	9
3.3	PRINCIPAUX JALONS ET LIENS DE DÉPENDANCE	9
4.	RISQUES, HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES DU PROJET.....	11
4.1	RISQUES	11
4.2	HYPOTHÈSES	11
4.3	CONTRAINTES	12
5.	ORGANISATION DU PROJET	12
5.1	GESTION DU PROJET.....	12
5.2	STRUCTURE DE L'ÉQUIPE DE PROJET	13
5.3	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	14
5.4	RESSOURCES CONSULTÉES	14

1. Aperçu du projet

1.1 Déclaration d'intention

Le Groupe de travail a pour mandat d'effectuer un examen des politiques et des pratiques exemplaires en matière d'archives qui existent à l'échelle du pays et de déterminer les obstacles potentiels aux efforts de réconciliation entre la communauté archivistique canadienne et les responsables autochtones de la tenue de documents. Une fois cet examen effectué, le Groupe de travail collaborera de près avec les communautés autochtones pour créer une réponse concrète à cette recherche, qui deviendra la base d'un cadre de réconciliation pour les archives canadiennes.

1.2 Facteurs clés

Voici les facteurs clés de réussite que le Groupe de travail a dégagés pour ce projet :

- 1) **Engagement envers la réconciliation** : un engagement profond et général à travailler à la mise sur pied d'un cadre de réconciliation destiné à combler le fossé colonial entre les peuples autochtones et les membres de la communauté archivistique canadienne.
- 2) **Leadership solide** : il s'agit d'un facteur nécessaire pour composer efficacement avec les variables et les tribulations de la gestion de projet.
- 3) **Composition solide** : le dévouement de chaque membre aux objectifs de ce projet est nécessaire pour réaliser de manière efficace les travaux établis par le Groupe de travail collectif.
- 4) **Soutien de la direction** : le soutien au processus administratif et décisionnel du Comité directeur sur les archives canadiennes (CDAC) sera essentiel tout au long de ce processus.
- 5) **Communication efficace** : il s'agit d'un facteur nécessaire pour approcher et mobiliser efficacement les communautés autochtones du Canada dans le cadre de nos travaux.
- 6) **Visibilité et engagement** : le Groupe de travail présentera ses travaux et ses progrès avec transparence et ouverture, et il sollicitera les commentaires et les réactions de la communauté archivistique du Canada et les communautés autochtones avec lesquelles il engage un dialogue.

- 7) **Financement adéquat** : il s'agit d'un facteur nécessaire pour permettre aux membres du groupe de travail de communiquer en personne et d'établir des liens avec les membres des communautés autochtones du Canada.

1.3 Buts et objectifs du projet

Le Groupe de travail tire directement son mandat de l'appel à l'action 70 *Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, rédigé en juin 2015, qui stipule :

70. Nous demandons au gouvernement fédéral de fournir des fonds à l'Association des archivistes canadiens pour entreprendre, en collaboration avec les peuples autochtones, un examen national des politiques et des pratiques exemplaires en matière d'archives, et ce, afin de :

- 1. déterminer le degré de conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations Unies en ce qui touche le droit inaliénable des peuples autochtones de connaître la vérité sur les violations des droits de la personne commises à leur endroit dans les pensionnats et sur les raisons pour lesquelles une telle situation s'est produite;**
- 2. produire un rapport assorti de recommandations en vue de la mise en œuvre complète de ces instruments internationaux en tant que cadre de réconciliation en ce qui a trait aux archives canadiennes.**

Il s'ensuit que les deux objectifs fondamentaux de ce projet correspondent aux actions de réconciliation recommandées ci-dessus :

- 1) Collaborer avec les communautés autochtones pour déterminer comment les archives canadiennes pourraient travailler à la réconciliation en tenant compte des objectifs exprimés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et les « Principes Joinet/Orentlicher » des Nations Unies.
- 2) Produire un rapport contenant des recommandations pour la mise en œuvre complète de ces conclusions en tant que cadre de réconciliation pour les archives canadiennes.

Afin d'atteindre ces deux buts, les quatre objectifs suivants ont été mis en évidence :

- 1) **Établir des relations** : reconnaître les domaines d'intérêt ou de préoccupation mutuels entre les conservateurs de documents et les communautés autochtones et non autochtones, et s'engager dans l'établissement de relations respectueuses.

- 2) **Créer des principes et des protocoles** : élaborer un *document de travail préliminaire* comportant des principes et des protocoles pour les archives canadiennes afin d'orienter les actions qui témoignent de l'esprit de réconciliation.

Les principes préliminaires seront fondés sur ceux indiqués dans la section 1.4 ci-dessous, mais, le cas échéant, d'autres principes seront également appliqués.

Les protocoles préliminaires seront pratiques et immédiatement opérationnels. Ils seront créés en tenant compte du fait que leur élaboration sera un processus continu et itératif. Ils viseront également à élargir le champ de vision des archives et des archivistes à l'échelle du Canada en favorisant une approche d'« archivage communautaire » en vertu de laquelle les parties prenantes des communautés autochtones du Canada seront encouragées non seulement à accéder aux archives canadiennes, mais aussi à participer au système archivistique canadien à un niveau collégial. La réconciliation va au-delà de la reconnaissance et vise à établir des relations porteuses de sens.

- 3) **Établir une collaboration avec la communauté** : il faut obtenir les commentaires à la fois des archivistes et des communautés autochtones du Canada sur les principes et les protocoles préliminaires afin d'assurer l'élaboration itérative continue de ces derniers. La contribution des communautés autochtones du Canada sera sollicitée sur un pied d'égalité avec celle des archivistes canadiens. Elle devrait être demandée par l'entremise d'un processus de consultation respectueux qui encouragera tous les contributeurs et les membres à apprendre les uns des autres et favoriser l'établissement d'une relation véritablement collaborative et mutuellement bénéfique. L'apport dérivé de ce dialogue et de ces réunions de collaboration alimentera et orientera les révisions ultérieures des documents de protocoles et de principes.

- 4) **Accroître la mobilisation des communautés** : on continuera d’encourager l’établissement de relations respectueuses entre les communautés autochtones et les archivistes et organismes d’archives du Canada. Ces efforts permettront non seulement d’appuyer la discussion et la réflexion continues sur les protocoles élaborés, mais aussi d’alimenter les activités de réconciliation grâce auxquelles les créateurs ou les sujets de nombreux documents dans les archives canadiennes auront l’occasion de contribuer à la gestion de l’information qu’ils contiennent.

1.4 Principes directeurs

L’élaboration de principes (et de protocoles) constituera un objectif fondamental du Groupe de travail. Un certain nombre de déclarations et de principes préexistants seront consultés, bien que l’on ne sache pas encore dans quelle mesure leurs propositions seront incorporées. Quatre de ces documents préexistants sont présentés ci-dessous; cependant, on prévoit localiser et consulter d’autres textes :

- 1) **DNUDPA** : *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (61/295), Nations Unies, 2007. Internet : https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf
- 2) **Principes de l’ICA** : *Principes de base relatifs au rôle des archivistes et des gestionnaires de documents pour la défense des droits de l’Homme*, Conseil international des archives (ICA) (projet), 21 juin 2014. Internet : http://vsa-aas.ch/wp-content/uploads/2016/12/Principes-de-base-relatifs-au-r%C3%B4le-des-archivistes-et-des-gestionnaires-de-documents-pour-la-d%C3%A9fense-des-Droits-de-l%E2%80%99Homme_2016-09.pdf
- 3) **Code de déontologie de l’ACA** : Code de déontologie, Association canadienne des archivistes, 4 juin 1999. Internet : https://archivists.ca/resources/Documents/Governance%20and%20Structure/20171018_aca_code_of_ethics_final.pdf (en anglais seulement) (**Note** : Ces documents sont en cours de révision.)
- 4) **Chapitre 9** : « Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada », *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, 2018. Internet : <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2018-fr-interactive-final.pdf>.

2. Portée du projet

2.1 Activités comprises dans la portée

Les activités suivantes à grande portée ont été relevées :

- **Établissement de liens avec la communauté** : établir des contacts avec les membres intéressés de la communauté archivistique canadienne et des communautés autochtones du pays pour discuter avec nous de leurs perspectives, exigences, questions, préoccupations et espoirs en matière de réconciliation dans un contexte archivistique, et recueillir leurs commentaires pour les inclure dans la version préliminaire des protocoles et des principes.
- **Réalisation de recherche préliminaire** : une recherche documentaire multidisciplinaire sera complétée par des conversations individuelles avec les auteurs, les participants aux études de cas, les principaux activistes de mouvements sociaux connexes, ainsi que les aînés et les conservateurs de dossiers autochtones (qui ne sont pas actuellement représentés dans les ouvrages universitaires) afin de tirer parti de leur expérience des efforts de réconciliation dans un contexte archivistique.
- **Rédaction de documents relatifs aux protocoles et aux principes** : à élaborer une fois que les recherches préliminaires auront été effectuées et examinées.
- **Révision des documents relatifs aux protocoles et de principes** : les contributions générées par les activités ci-dessus seront l'objet d'un examen et seront incorporées dans la version préliminaire des protocoles et de principes.
- **Maintien de la mobilisation des communautés** : des efforts seront déployés pour encourager et maintenir les relations établies entre les communautés autochtones du Canada et la communauté archivistique canadienne. Ces efforts *pourraient* inclure : encourager les rédacteurs d'*Archivaria* à solliciter et à publier des articles sur des sujets pertinents pour la réconciliation dans un contexte archivistique canadien; encourager d'autres organisations et associations archivistiques à inviter des conférenciers internationaux, des archivistes canadiens et des défenseurs des archives autochtones à discuter de leurs propres expériences en matière d'activités de réconciliation ou d'archivage communautaire et centré sur les survivantes et survivants (il pourrait par exemple s'agir de conférences, d'activités de diffusion en direct, de symposiums, de rencontre, etc.); créer du matériel de communication sur les protocoles et les principes afin de promouvoir la défense des intérêts et la sensibilisation (p. ex.,

brochures, affiches, signets, page Web, etc.) avec l'aide des associations archivistiques nationales, provinciales et territoriales; présenter la version définitive des protocoles et des principes aux communautés archivistiques canadiennes et internationales, et diffuser ces documents aux communautés autochtones du pays.

2.2 Activités exclues de la portée

- **Sensibilisation** : il est reconnu qu'un effort concerté de sensibilisation doit être fait auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour les établissements archivistiques qui abritent des documents autochtones et des archives autochtones. Cette mesure a pour but d'établir l'infrastructure nécessaire et d'avoir du personnel disponible pour appuyer les activités de réconciliation archivistique. Il est également recommandé de définir des paramètres pour guider les archives vers la création de « cercles de gouvernance » au sein desquels des aînés autochtones représentatifs peuvent participer et contribuer à la gestion, à l'accès et au rapatriement éventuel des documents de savoir traditionnel conservés par les archives (à titre d'exemple, voir les cercles de gouvernance créés par les National Archives of Australia et <https://plateauportal.libraries.wsu.edu/> créé en collaboration par les bibliothèques, les manuscrits, les archives et les collections spéciales de la Washington State University et les peuples du Plateau). Une telle activité n'est pas du ressort de ce Groupe de travail.
- **Modifications aux règles pour la description des documents d'archives (RDDA)** : on prévoit que les RDDA nécessiteront une importante mise à jour importante une fois que le Groupe de travail aura rédigé les documents de protocoles et de principes. Pendant la révision des RDDA, il est recommandé d'incorporer divers principes des PJONU et de la DNUDPA, le cas échéant, par exemple le principe n°4 des PJONU : le *droit de la victime de savoir*. Pour des exemples, consulter [l'Application de la norme ISAD\(G\) dans le traitement des archives des Droits de l'homme](#) (2012) (en anglais seulement). Une telle activité n'est pas du ressort de ce Groupe de travail.

3. Calendrier et ressources du projet

3.1 Activités clés et ressources prévues

N° de tâche	Activité clé et jalons	Date d'achèvement	Ressources prévues en 2016-2017		
			Salaire	F et E	ETP
ACTIVITÉ I : consulter le <i>Plan d'action</i> (v.6) pour avoir des renseignements plus détaillés sur le calendrier et les ressources du projet.					
1.	Rédaction de subventions	1 ^{er} mai 2017 (de façon continue, si nécessaire)	S.O.	S.O.	S.O.
ACTIVITÉ II : consulter le <i>Plan d'action</i> (v.6) pour avoir des renseignements plus détaillés sur le calendrier et les ressources du projet.					
2.	Établir des liens avec la communauté	31 janvier 2018	S.O.	S.O.	S.O.
ACTIVITÉ III : consulter le <i>Plan d'action</i> (v.6) pour avoir des renseignements plus détaillés sur le calendrier et les ressources du projet.					
3.	Recherche préliminaire	31 janvier 2018	S.O.	S.O.	S.O.
ACTIVITÉ IV : consulter le <i>Plan d'action</i> (v.6) pour avoir des renseignements plus détaillés sur le calendrier et les ressources du projet.					
4.	Compilation des données	16 mars 2018	S.O.	S.O.	S.O.
ACTIVITÉ V : consulter le <i>Plan d'action</i> (v.6) pour avoir des renseignements plus détaillés sur le calendrier et les ressources du projet.					
5.	Élaboration de protocoles et de principes	31 octobre 2018	S.O.	S.O.	S.O.
ACTIVITÉ VI : consulter le <i>Plan d'action</i> (v.6) pour avoir des renseignements plus détaillés sur le calendrier et les ressources du projet.					
6.	Maintien et encouragement de la mobilisation des communautés	31 octobre 2018	S.O.	S.O.	S.O.
ACTIVITÉ VII : consulter le <i>Plan d'action</i> (v.6) pour avoir des renseignements plus détaillés sur le calendrier et les ressources du projet.					
7.	Préparation des dossiers de soumission définitifs pour les dirigeants du Comité directeur sur les archives canadiennes (CDAC)	Réunion du CDAC du printemps 2019	S.O.	S.O.	S.O.

3.2 Méthode d'établissement des coûts et de financement

Le CDAC n'offre pas de financement pour ces initiatives. Nous chercherons plutôt ici à établir le prix de la collaboration.

- **Estimation totale : 68 000 \$ (67 815 \$)**
 - *Estimation des coûts de sensibilisation* : **18 200 \$** - ce montant permet à 10 membres du Groupe de travail de disposer de fonds pour l'essence et la nourriture, ainsi que pour l'hébergement et la location de véhicules, le cas échéant, afin de visiter les communautés autochtones du Canada. Si le financement n'est pas assuré, la sensibilisation se fera par téléphone ou par courriel plutôt qu'en personne.
 - *Estimation des coûts de l'atelier de dialogue sur la réconciliation* : **42 735 \$** - ce montant couvre les frais de nourriture, de déplacement et d'hébergement pour un maximum de 22 personnes (10 membres réguliers du Groupe de travail, jusqu'à 10 membres autochtones du Groupe de travail, et les 2 animateurs); il couvre également les frais de l'atelier. Si le financement n'est pas assuré, cet événement n'aura pas lieu.
 - *Réciprocité* : cadeaux de réciprocité pour 5 à 10 peuples autochtones qui choisissent de travailler avec le Groupe de travail : **2 000 à 4 400 \$**. Si le financement n'est pas assuré, un don d'adhésion d'un an à une association ou à un conseil d'archives provincial ou territorial est demandé pour chacun de nos partenaires autochtones du Groupe de travail.
 - *Honoraires pour les aînés* : cadeau pour un aîné autochtone pour son accueil et sa prière d'ouverture à l'atelier de dialogue de réconciliation : **280 \$ (?)**. Si le financement n'est pas assuré, cet événement n'aura pas lieu et l'accueil d'un aîné ne sera donc pas nécessaire.
 - *Honoraires des membres du Cercle des survivants du Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR)* : cadeaux à offrir aux membres du cercle qui ont choisi de participer à notre atelier de dialogue de réconciliation : **2 200 \$ (?)**. Si le financement n'est pas assuré, cet événement n'aura pas lieu et la participation des membres du cercle ne sera pas nécessaire.

- La présidente du Groupe de travail se penche actuellement sur les sources de financement potentielles et lancera une campagne de lobbying au printemps 2017 pour encourager le financement fédéral du travail de réconciliation.

3.3 Principaux jalons et liens de dépendance

N° de tâche	Principaux jalons de 2016-2017
Pour l'activité I	- Obtention d'une subvention
Pour l'activité II	- Approbation du comité d'éthique de la recherche - Diffusion de l'enquête institutionnelle; compilation des résultats - Recrutement de 5 à 10 archivistes autochtones comme membres du Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation (GT-CVR)

	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue avec les représentantes et représentants des organisations autochtones; compilation des renseignements recueillis - Création d'une évaluation des besoins fondée sur ce qui précède
Pour l'activité III	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche documentaire; création d'une bibliographie annotée - Identification des intervenantes et intervenants, et engagement dans le dialogue; compilation des renseignements recueillis - Compilation des données fondée sur ce qui précède
Pour l'activité IV	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des données accumulées à partir de l'enquête, de l'engagement communautaire, de la recherche documentaire et du dialogue avec les participantes et participants
Pour l'activité V	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de la version définitive des documents sur les protocoles et les principes; processus itératif terminé
Pour l'activité VI	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des recommandations d'action complète - Création de matériel de sensibilisation à l'appui des documents sur les protocoles et les principes
Pour l'activité VII	<ul style="list-style-type: none"> - Création et présentation de la version définitive du rapport et des protocoles et principes au CDAC, à la communauté archivistique canadienne et aux partenaires autochtones

Liens de dépendance 2016-2017

Les principaux liens de dépendance ou facteurs externes qui risquent d'avoir une incidence sur le projet sont les suivants :

- ***Incapacité à obtenir un financement adéquat*** : le manque de financement limitera notre capacité à entamer un dialogue en personne avec des représentantes et représentants d'organisations autochtones. Par ailleurs, il empêchera les membres du Groupe de travail de participer à un atelier de dialogue de réconciliation prévu et au GT-CVR d'offrir des cadeaux de réciprocité adéquats à nos partenaires autochtones.
- ***Temps*** : le plan de travail établi par le GT-CVR est ambitieux et exigera un temps considérable de la part de tous les membres du Groupe de travail; d'innombrables situations pourraient survenir qui empêcheraient ou limiteraient l'entière participation d'un ou de plusieurs membres du Groupe de travail à ces tâches, ce qui entraînerait des retards par rapport aux dates d'achèvement.

4. Risques, hypothèses et contraintes du projet

4.1 Risques

La présente section expose les risques cernés au début du projet. Elle comprend une évaluation rapide de l'importance de chaque risque (probabilité et incidence) et la façon d'y remédier.

N°	Description du risque	Probabilité (E/M/F)	Effet (E/M/F)	Mesures d'atténuation prévues
1	Risque de retombées émotionnelles attribuables à d'éventuelles confrontations et accusations de la part des membres de la communauté autochtone	M/F	E/M	En partant d'un lieu de respect dans tout dialogue, au moyen d'un bilan périodique, une partie de l'élaboration des protocoles consistera à chercher des moyens d'atténuer ce risque particulier.
2	Absence de contribution suffisante de la communauté archivistique canadienne	M/F	E/M	Offre de possibilités en ligne et en personne pour participer au travail du groupe de travail
3	Absence de contribution suffisante des communautés autochtones	M/F	E	Identification des personnes de la communauté que les membres du Groupe de travail connaissent personnellement et utilisation de ces liens dans les communautés afin d'entamer un dialogue efficace avec les personnes appropriées

4.2 Hypothèses

Cette section précise tous les facteurs qui, aux fins de la planification, sont considérés comme vrais, réels ou certains, sans preuve à l'appui.

- 1) Nous supposons à l'heure actuelle qu'il y a suffisamment de membres de la communauté autochtone prêts et disponibles pour travailler avec nous sur ce projet. Afin d'appuyer cette hypothèse, le Groupe de travail commencera à compiler une liste de contacts personnels et entamera immédiatement un dialogue préliminaire. Cette liste servira de base en fonction de laquelle d'autres personnes seront identifiées pour être contactées; cependant, l'aide d'organisations bien connectées comme le First Peoples Cultural Council, l'Indigitization Program, le Centre national pour la vérité et la réconciliation, l'Assemblée des Premières Nations, etc. peut également être sollicitée.
- 2) Nous partons actuellement du principe que les 10 membres du Groupe de travail disposeront du temps nécessaire pour répondre aux exigences des actions déléguées.

4.3 Contraintes

Voici les grandes contraintes signalées pour ce projet :

- **Financement** : cette variable n'est pas encore établie ou étayée, et elle comptera parmi les principales contraintes prévisibles à l'établissement des paramètres généraux du projet.
- **Participation des communautés** : on déterminera les communautés autochtones à l'échelle du pays qui ont à la fois l'inclination et le temps de s'engager avec les membres du Groupe de travail.
- **Temps** : les membres du Groupe de travail sont des bénévoles qui répartissent leur temps entre une foule d'engagements. Il sera difficile de trouver un équilibre entre les heures nécessaires à la réalisation du projet et les heures de bénévolat disponibles.
- **Fuseaux horaires** : la gestion des communications et du travail du Groupe s'étale sur différents fuseaux horaires.

5. Organisation du projet

5.1 Gestion du projet

Pour favoriser une prise de décisions efficace à l'égard du projet, la cadre tripartite suivant de gestion du projet sera adopté :

- 1) **Structure décisionnelle** : les décisions traduiront la vision collective ou majoritaire (dans des cas exceptionnels où le consensus est impossible) du Groupe de travail; elles prendront la forme d'énoncés rédigés clairement et sans ambiguïté.
- 2) **Gens au sein de la structure** : le Groupe de travail est formé d'une équipe de 10 archivistes professionnels, universitaires et spécialistes des communications de tout le pays, chacun possédant une expérience utile au projet. La présidente du Groupe de travail est responsable du succès ou de l'échec du projet; elle fera la liaison avec la présidence du CDAC et, au besoin, rendra directement des comptes au CDAC. La section 5.3 ci-après précise les responsabilités de la présidente, et expose les rôles et responsabilités des membres du Groupe de travail.
- 3) **Information à l'appui** : les membres du Groupe de travail mèneront une recherche exhaustive de la documentation et des connaissances afin d'établir une base de théorie, de pratique, d'expérience et d'études de cas pour la réflexion de tous. Les documents d'archives seront recherchés; toutefois, les documents pertinents d'autres disciplines feront également l'objet d'un examen, notamment les études

muséales, le travail social, l’anthropologie, les études sur les Premières Nations, l’éducation et les sciences de la santé. Les auteurs des documents examinés, les sujets des études de cas recensées, les principaux activistes des mouvements sociaux populaires pertinents (p. ex., Idle No More, Black Lives Matter) et les aînés et les responsables autochtones de la tenue de documents qui sont prêts à partager leur point de vue pertinent seront également contactés directement. Les membres du Groupe de travail pourront ainsi mieux comprendre la perspective et l’expérience, les succès et les échecs dans le travail de réconciliation. Une fois cette recherche fondamentale terminée, le Groupe de travail établira un dialogue direct avec les membres des communautés autochtones et les professionnels des archives du Canada. On s’attend à ce que l’information dérivée de ces conversations individuelles fournisse le cadre de la version définitive des protocoles et des principes, et à ce que notre recherche préliminaire fournisse les outils nécessaires pour rendre les efforts de soutien à la réconciliation réalisables au sein de la communauté archivistique canadienne et par celle-ci.

5.2 Structure de l’équipe de projet

La présente section indique le nom des membres de l’équipe de projet, des parties prenantes, du promoteur du projet, du directeur ou du gestionnaire de projet et des spécialistes.

Titre	Nom	Organisme
Présidente	Erica Hernández-Read	Archiviste, Northern BC Archives & Special Collections, Université du Nord de la Colombie-Britannique
Membre	Raymond Frogner	Directeur des archives, Centre national pour la vérité et la réconciliation
Membre	Krista McCracken	Superviseure des archives, Arthur A. Wishart Library et Shingwauk Residential Schools Centre, Université Algoma
Membre	Marthe Brown	Archiviste, Université Laurentienne
Membre	Raegan Swanson	Directrice générale, Canadian Lesbian & Gay Archives
Membre	Marianne Mclean	Directrice, Eigg Road Consulting
Membre	Emma Wright	Gestionnaire des archives, archives, accès et numérique, RBCM
Membre	Nichole Vonk	Archiviste du Conseil général, Archives de l’Église unie du Canada
Membre	Jennifer Jansen	Analyste des dossiers, Première nation Tsawwassen
Membre	Marnie Burnham	Conseillère stratégique, Direction générale des services publics, Bibliothèque et Archives Canada, gouvernement du Canada

5.3 Rôles et responsabilités

Présidente : le rôle premier de la présidente du Groupe de travail consiste à assumer le leadership et la direction du projet, ainsi qu'à faciliter l'établissement et l'atteinte des objectifs à la lumière des principes directeurs et des échéanciers établis. La présidente est aussi appelée, au besoin, à réaliser les activités suivantes : veiller à ce que les décisions représentent la vision collective ou majoritaire (dans des cas exceptionnels où le consensus est impossible) du Groupe de travail; s'assurer que les décisions du Groupe de travail sont claires et sans ambiguïté, et que la responsabilité des mesures de suivi est correctement attribuée; surveiller la mise en œuvre des ententes et des mesures de suivi qui découlent de discussions antérieures; voir (dans la mesure du possible) à ce que tous les membres aient la chance d'apporter leur contribution; travailler en étroite collaboration avec le comité de liaison du groupe de travail du CDAC et soumettre régulièrement des rapports d'activité à l'examen du CDAC; participer aux réunions du CDAC; compiler et soumettre les documents officiels ou la correspondance du Groupe de travail au bon destinataire (c.-à-d. CDAC, organismes subventionnaires, partenaires communautaires et autres); respecter la qualité et la dignité de chacun des autres membres du Groupe de travail; maintenir un haut niveau de professionnalisme; agir à titre d'ambassadrice et de porte-parole du Groupe de travail.

Membre : le rôle premier d'un membre du Groupe de travail est de participer et de contribuer activement à l'atteinte des objectifs généraux du Groupe de travail. Chaque membre doit aussi, au besoin, s'acquitter des fonctions suivantes : assumer la responsabilité de la réalisation ou de la coordination de certaines tâches ou de certains projets lui étant confiés; communiquer régulièrement avec la présidente et d'autres membres du Groupe de travail; participer activement aux discussions et au processus décisionnel (notamment en contribuant à l'élaboration et à la révision de documents); respecter le fait que les mesures prises et les recommandations formulées reflètent l'opinion de la majorité des membres du Groupe de travail; respecter la valeur et la dignité de chacun des autres membres du Groupe de travail et maintenir un haut niveau de professionnalisme. Les membres du Groupe de travail doivent immédiatement signaler à la présidence leur incapacité de poursuivre leur participation au Groupe de travail, le cas échéant.

5.4 Ressources consultées

À déterminer : la présente section sera remplie une fois que le processus de recherche et de consultation du Groupe de travail sera terminé.